

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant <b>LA GARDERIE JE JOUE ET J'APPRENDS INC.</b>		Date d'inspection <b>Le 13 janvier 2026</b>	
Nom de l'établissement <b>La garderie je joue et j'apprends</b>		Numéro de permis <b>2004639</b>	
Adresse <b>172 Main Street Shédiac NB E4P 2C9</b>		Numéro de téléphone <b>(506) 532-1444</b>	
Type de permis <b>Garderie éducative à temps plein</b>	Nombre maximal d'enfants <b>57</b>		Âges des enfants <b>PRÉSCOLAIRE</b> <b>ÂGE SCOLAIRE</b>
Personnel SGE <b>Monica Maltais</b>	Titre du poste <b>Inspecteur/Inspectrice</b>		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : b) les dossiers des enfants, lesquels renferment : (ii) les nom, adresse et numéro de téléphone de son médecin.	24(1)(b)(ii)	19 janv. 2026	13 janv. 2026
Commentaires: L'inspectrice vérifie 12 dossiers d'enfants et observe 1 dossier sur 12 ne contient pas l'adresse et le numéro de téléphone du médecin de famille de l'enfant. Chaque dossier doit contenir le nom, l'adresse et le numéro de téléphone du médecin de famille. L'administratrice obtient l'information complète du médecin de famille de la part du parent. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
L'inspectrice est présente sur les lieux afin de réaliser l'inspection de renouvellement.
Au cours de la visite, l'inspectrice observe les activités extérieures le matin, le dîner, la période de repos, l'arrivée des enfants d'âge scolaire ainsi que la collation de l'après-midi.
Une discussion est tenue avec l'administratrice pour préciser que les éducateurs admissibles doivent avoir complété les 10 heures requises de perfectionnement professionnel avant la date d'expiration du permis, soit le 28 février 2026.
Une autre discussion a lieu avec l'administratrice et les personnes éducatrices afin de rappeler que les effets personnels des enfants, incluant la boîte à dîner et la bouteille d'eau, doivent être identifiés avec le nom de l'enfant.
L'inspectrice n'a pas été en mesure d'observer la surface protectrice entourant la structure fixe en raison du sol gelé. De plus, l'inspectrice n'a pas été en mesure d'observer les types de matière en raison de la présence de neige. Ces éléments seront examinés à une date ultérieure.
Le ratio est respecté lors de l'inspection.

original signé par \_\_\_\_\_

Le 13 janvier 2026

Monica Maltais

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Date

original signé par

Kim Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 13 janvier 2026

Date

*"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"*